



Ville de
Kingersheim

N°198/2026

Arrêté clôturant la régie de recettes « concessions cimetièrè »

Le Maire de la ville de KINGERSHEIM,

- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** la création de la régie en date du 29 avril 2010

Considérant que la régie n'a plus lieu d'être du fait d'un changement des modalités de perception des recettes.

ARRETE

Article 1^{er} :

La régie concession cimetièrè n°0808 instituée auprès de la Ville de Kingersheim est clôturée à dater du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

Il est mis fin aux fonctions du régisseur, Mme Méghann STEIN née SCHAFFHOLD et du mandataire suppléant Mme Marie-Emmanuelle KIRSCHER.

Article 3 :

Le Maire de la Ville de Kingersheim et le comptable public assignataire du Service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Service de gestion comptable
- M. le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Régisseur

A Kingersheim, le 11 mai 2026

Le Maire,

Laurent RICHE



Notifié au régisseur le :

191051 2026

1 sur 1